

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU MARDI 13 AVRIL 2010
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : Le Jeudi 26 mars 2010

ORDRE DU JOUR :

1. *Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15/12/09,*
2. *Compte administratif 2009 -Commune,*
3. *Compte de gestion 2009 – Commune,*
4. *Affectation du résultat – Commune,*
5. *Vote du taux d'imposition des 4 taxes,*
6. *Budget 2010 – Commune,*
7. *Compte administratif 2009 – Eau & Assainissement*
8. *Compte de gestion 2009 - Eau & Assainissement*
9. *Affectation du résultat - Eau & Assainissement*
10. *Budget 2010 - Eau & Assainissement,*
11. *Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la mise aux normes de la station d'épuration,*
12. *Retrait de la Commune de DONNEMARIE-DONTILLY au S.M.A.B. (Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues)*
13. *Questions diverses.*

DATE D’AFFICHAGE : 19 avril 2010

Le **Mardi 13 avril 2010**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rozay-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Patrick PERCIK, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Mr PERCIK Patrick, Maire,

Mr DE MATOS Gilbert, Mme PIOT Valérie, Mme BALLON Patricia, Mr BLANCHARD Maurice, Mme MISZCZAK Brigitte, Adjoints.

Mr ALLONCLE Claude, Mr DENEST Bernard, Mr NASSAU Frédéric, Mme NERIS Nathalie, Mr. BEAUGRAND Bernard, Mr DELAVAUX Jean-Claude, Mr MOUSSU Antony, Mr REGNAULT Henri, Mr PETER Jean-Pierre, Mme RANDER Ingrid, Mme BLOND Anne-Marie, M. POGNOT Jean-Pierre, Mme BOGHE Fabienne, Mme MICHARD Céline, Mme GALLAY Eveline, Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

M. BEAUGRAND Bernard pouvoir à M. DE MATOS Gilbert, Mme CONSEIL Jocelyne pouvoir à M. PERCIK Patrick.

ABSENTS :

Mme DE VIVEIROS Anita.

Formant la majorité des membres en exercice,

Mme BALLON Patricia a été élu secrétaire de séance.

ASSISTAIT EGALEMENT A LA SEANCE :

Mme LOIZEAU Joëlle, Secrétaire Générale

N° 922 : COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – COMMUNE :

Le compte administratif 2009 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice 2009 :	1 974 046.90 €
- Recettes de l'exercice 2009 :	2 200 959.34 €
- Excédent de clôture 2009 :	226 912.44 €
- Résultat de clôture N-1 :	248 607.73 €
- Excédent de clôture 2009 :	475 520.17 €

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice 2009 :	521 125.71 €
- Recettes de l'exercice 2009 :	180 115.11 €
- Résultat de l'exercice 2009:	- 341 010.60 €
- Résultat de clôture N-1 :	- 70 973.69 €
- Déficit de clôture 2009 :	- 411 984.29 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2009 de la Commune qui laisse apparaître un résultat cumulé excédentaire de clôture 2009 de **63 535.88€**

N° 923 : COMPTE DE GESTION 2009 – COMMUNE :

Les résultats du compte de gestion 2009 élaboré par le **Receveur** sont identiques au compte administratif 2009 présenté par le **Maire**.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Après avoir constaté que les résultats du compte de gestion établi par le **Receveur** sont conformes aux écritures du compte administratif 2009 établis par le **Maire**,

Considérant que le compte de gestion pour l'exercice 2009 n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

APPROUVE le compte de gestion 2009 du receveur municipal

N° 924 : AFFECTATION DU RESULTAT :

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le Compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice faisant apparaître un excédent de 475 520.17 €,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 226 912.44 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - + 248 607.73 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

+ 475 520.17 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)

-411 984.29 €

R 001 (excédent de financement)

+ 00.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement

00.00 €

Excédent de financement

00.00 €

Besoin de financement F

=D+E

-411 984.29 €

AFFECTATION = C

=G+H

+ 475 520.17 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

+411 984.29 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002

+63 535.88 €

N° 925 : VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES :

Compte tenu que la Commission des Finances n'a pas souhaité appliquer une augmentation des taux d'imposition pour 2010,

Monsieur le Maire propose :

- D'appliquer le taux de 9,08% au titre de la compensation relais pour 2010 identique au taux de la taxe professionnelle 2009.
- De maintenir le taux des trois taxes directes locales et de percevoir les produits correspondants inscrits au budget communal 2010.

- **Taxe d'habitation :** **11.25 %**
- **Taxe foncier bâti :** **17.74 %**
- **Taxe foncier non bâti :** **39.61 %**
- **Taux compensation relais :** **9.08 %.**

Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal,
 A l'unanimité,

DECIDE de maintenir le taux des quatre taxes ci-dessus.

N° 926 : BUDGET COMMUNAL 2010 :

La Commission des Finances, après avoir examiné les propositions de dépenses et de recettes,

PROPOSE d'arrêter le budget 2010 COMMUNE comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes équilibrées : **2 187 739.24€**

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes équilibrées : **992 105.17€.**

Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal,
 A l'UNANIMITE,

APPROUVE le **budget primitif communal de l'année 2010** présenté par le Maire qui se résume comme suit :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT** : **2 187 739.24€**

(Dépenses et recettes équilibrées)

- SECTION D'INVESTISSEMENT** : **992 105.17€.**

(Dépenses et recettes équilibrées)

N° 927 : COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – EAU ET ASSAINISSEMENT :

Le compte administratif 2009 fait apparaître les résultats suivants :

Section d'exploitation :

- Dépenses de l'exercice 2009 :	68 057.56 €
- Recettes de l'exercice 2009 :	153 490.69 €
- Excédent de clôture 2009 :	85 433.13 €
- Résultat de clôture N-1 :	163 389.32 €
- Excédent de clôture 2009 :	248 822.45 €

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice 2009 :	73 791.81 €
- Recettes de l'exercice 2009 :	89 450.02 €
- Résultat de l'exercice 2009:	15 658.21 €
- Résultat de clôture N-1 :	- 23 574.37 €
- Déficit de clôture 2009 :	- 7 916.16 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A 21 Voix POUR, 1 ABSTENTION (Mme GALLAY)

ADOpte le compte administratif 2009 – Eau et Assainissement qui laisse apparaître un résultat excédentaire de clôture de **240 906.29 €**.

N° 928 : COMPTE DE GESTION 2009 – EAU ET ASSAINISSEMENT :

Les résultats du compte de gestion 2009 élaboré par le Receveur sont identiques au compte administratif 2009 présenté par le Maire.

Après avoir constaté que les résultats du compte de gestion établi par le **Receveur** sont conformes aux écritures du compte administratif 2009 établis par le **Maire**,

Considérant que le compte de gestion pour l'exercice 2009 n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

APPROUVE le compte de gestion 2009 du receveur municipal

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

ADOpte à l'unanimité le compte de gestion 2009 – Eau et Assainissement.

N° 929 : AFFECTATION DU RESULTAT – EAU ET ASSAINISSEMENT – DE L'EXERCICE 2009 :

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le Compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice faisant apparaître un excédent de 248 822.45 €,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 85 433.13 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, + 163 389.32 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

+ 248 822.45 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)(Investissement- Dépenses) - 7 916.16 €

R 001 (excédent de financement) 0,00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement 0.00 €

Excédent de financement 0.00 €

Besoin de financement F =D+E - 7 916.16 €

AFFECTATION = C =G+H + 248 822.45 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement(Recettes) + 7 916.16 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002(Fonctionnement-recettes) + 240 906.29 €

N° 930 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – ANNEE 2010 :

La commission des finances, après avoir examiné les propositions de dépenses et de recettes,

PROPOSE d'arrêter le budget 2010 EAU ET ASSAINISSEMENT comme suit :

Section de fonctionnement : **358 106.75€**

(Dépenses et recettes équilibrées)

Section d'investissement : **237 489.98€**

(Dépenses et recettes équilibrées).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

ACCEPTE le budget primitif « EAU ET ASSAINISSEMENT » de l'ANNEE 2010 tel qu'il est proposé ci-dessus.

N° 931 : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION ET LA MISE AUX NORMES DE LA STATION D'EPURATION :

Monsieur le Maire rappelle que suite à la consultation lancée et à l'analyse des offres pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la mise aux normes de la station d'épuration, il propose de retenir le bureau d'études HYDRATEC.

Le montant total du marché est de 29 350.00€ H.T. (35 102.60 T.T.C.), il signale que ce forfait n'est pas définitif et sera revu à l'issue des études de ce projet réalisé par le maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE de retenir le bureau d'études HYDRATEC,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

N° 932 : RETRAIT DE LA COMMUNE DE DONNEMARIE-DONTILLY DU S.M.A.B. :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le souhait de la Commune de DONNEMARIE-DONTILLY de se retirer du S.M.A.B.

Lors de la séance du 8 décembre 2009, le comité syndical du S.M.A.B a accepté le retrait de la Commune de DONNEMARIE-DONTILLY du Syndicat Mixte d'Assainissement des boues (S.M.A.B.).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

ACCEPTE le retrait de la Commune de DONNEMARIE-DONTILLY du Syndicat Mixte d'Assainissement des boues (S.M.A.B.).

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Patrick PERCIK donne quelques informations :

- La brocante a été un grand succès, Monsieur le Maire se félicite du travail effectué en collaboration avec les associations. Il remercie les employés de la Commune pour leur participation mais également tous les bénévoles qui se sont mobilisés pour le nettoyage après la brocante.
- Monsieur le Maire souligne la réussite de la chasse aux œufs.
- Il félicite Joëlle LOIZEAU pour le travail sérieux qu'elle réalise pour la Commune.

Séance levée à 21h25